



Opération Leave the Streets Behind Aide aux Vétérans sans-abri

→ **ÉNONCÉ DE MISSION** : Faire en sorte que tous les Anciens combattants sans-abri ou presque sans-abri obtiennent l'aide qu'il leur faut pour quitter la rue.



→ **ASSISTANCE PRÊTÉE**

- Soins médicaux
- Accessoires fonctionnels
- Transport d'urgence
- Secours d'urgence

Programmes de toxicomanie • Dépenses de déménagement
Paiement de services publics • Achats de meubles
Paiement du loyer • Nourriture • Refuge

→ **QUI Y A DROIT**

- Anciens combattants canadiens et leur famille
- Anciens militaires du Commonwealth
- Anciens militaires des pays alliés



Avez-vous servi dans les Forces canadiennes ou la Gendarmerie royale du Canada?

Cette question pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans la vie de quelqu'un et elle révèle qu'en tant que partenaires de nos commu- nautés, la Légion se soucie de ceux qui ont servi notre pays— nos Anciens combattants.

Opération: Leave the Streets Behind est un programme mis en place par la Légion royale canadienne visant à trouver et à aider les Anciens combattants sans-abri et ceux qui risquent de le devenir.

Il sert à leur prêter assistance pour des choses comme les premier et dernier mois de loyer, le retard du loyer, les besoins médicaux comme les soins dentaires et les lunettes, le transport aux services thérapeutiques, la nourriture et les vêtements.

L'admissibilité comprend tout Ancien combattant ou membre de sa famille ayant besoin d'aide qui demeure au Canada ainsi que les Anciens combattants des pays du Commonwealth et alliés vivant au Canada. (Un Ancien combattant est une personne qui sert ou qui a servi dans les Forces canadiennes ou la Gendarmerie royale du Canada).

Ce que disent nos Anciens combattants :

“Je suis entré au refuge pour une douche et j’y ai trouvé une nouvelle vie.”

“Merci de m’avoir donné un coup de main.”

“C’est bon de se sentir en sécurité chez soi.”

“Merci de votre assistance; j’ai pu respirer un peu afin que je puisse mettre de l’ordre dans ma vie.”

Pour de plus amples renseignements :

Le Réseau du Bureau d'entraide de La Légion royale canadienne

Les Anciens Combattants et leurs familles nous tiennent à cœur, quel que soit leur âge

Le Réseau du Bureau d'Entraide de la Légion sert les Anciens combattants, membres des FC, de la GRC et leurs familles en représentant leurs intérêts auprès d'Anciens Combattants Canada et le tribunal des Anciens Combattants, Révision et Appel, pour prestations d'invalidité en vertu de la *Loi sur les Pensions* et la *Loi sur le bien-être des vétérans*.

Les officiers d'entraide professionnels de Direction de la Légion sont mandatés par législation de fournir une représentation, un plaidoyer et une aide financière **à titre gratuit**, qu'un individu soit membre de la Légion ou non.

www.legion.ca/fr/soutien-aux-veterans/veterans-sans-abri